CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E168205** **VALABLE JUSQU'AU** **20/02/2027**

ÉDITÉ LE 10/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2017

Raison sociale : TOITS POUR TOUJOURS CHARPENTIER COUVREUR

Forme juridique : SAS

Capital : 10 000

30 RUE DE LA VARENNE
94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CRETEIL

Siret : 824 659 171 00014

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 2146074

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 147163298

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 147163298

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Téléphone : 09 81 81 90 07 **Fax :**

Portable : 06 19 78 51 58

Responsabilité légale :
STINCA SERGHEI PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.toitspourtoujours.fr/

E-mail : toitspourtoujours@orange.fr

Effectif moyen : 18 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 666 648 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	17	21/02/2023
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée)		21/02/2023
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

10/03/2026 10:49

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E168205** **VALABLE JUSQU'AU** **20/02/2027**

ÉDITÉ LE **10/03/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2017
Forme juridique : SAS

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CRETEIL

Siret : **824 659 171 00014**
Code NACE : 4391A
Numéro caisse de congés payés : 2146074
Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 147163298
Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 147163298

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Raison sociale : **TOITS POUR TOUJOURS CHARPENTIER COUVREUR**

30 RUE DE LA VARENNE
94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES

Téléphone : 09 81 81 90 07 **Fax :**
Portable : 06 19 78 51 58

Site Internet : http://www.toitspourtoujours.fr/
E-mail : toitspourtoujours@orange.fr

Responsabilité légale :
STINCA SERGHEI PRÉSIDENT

Effectif moyen : 18 **Tranche de classification :** EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	28/02/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	21/02/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	21/02/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	21/02/2023
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	21/02/2023
o Isolation des combles perdus	21/02/2023
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	21/02/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

10/03/2026 10:49

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.